

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

L'An deux mil vingt-deux, le 12 avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Gilles DUSSAULT, Maire de Villeneuve de Marc.

Présents : M Gilles DUSSAULT, M Philippe POIZAT, Mme Annie SOUSTELLE, M Claude VUILLAUMIER, Mme Patricia BORDE, Mme Karène BRUCHON, M Stéphane DURANTON, M Éric FERAPY, Mme Aurélie MARET, Mme Fabienne TOURNIER, Mme Marie-Thérèse LAMBERT, M Christophe RAYAT

Excusés : M Ludovic FONTAINE (pouvoir à M Stéphane DURANTON), M Sébastien GRENIER (pouvoir à M Philippe POIZAT)

Absent : Mme Nadège REDON

Secrétaire : Mme Marie-Thérèse LAMBERT

Approbation du compte rendu à l'unanimité des membres présents du 22 mars 2022

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DES TAXES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des taxes et demande au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des membres présents les taux des taxes pour l'année 2022 comme suit :

Taux de référence :

F.B :	27.79	%
F.N.B :	41.80	%

DELIBERATION PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2022

Monsieur POIZAT Philippe, expose à l'assemblée le prévisionnel des dépenses et recettes de l'année 2022.

Fonctionnement :

Recettes : 1 225 656.92 €

Dépenses : 1 225 656.92 €

Investissement :

Recettes : 748 337.58 €

Dépenses : 748 337.58 €

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'année 2022.

**DELIBÉRATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE A 97.55H MENSUEL ANNUALISE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE A 121.98H MENSUEL ANNUALISE A COMPTE DU 1^{ER} MAI 2022**

Monsieur DURANTON Stéphane ne prend pas part au débat et au vote de la délibération

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'agent en charge du restaurant scolaire effectue un nombre important d'heures complémentaires chaque mois (gestion de l'administratif du périscolaire et de ménages supplémentaires) et qu'il convient de modifier son contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :
- de supprimer poste d'adjoint technique à 97.55h mensuel annualisé et de créer un poste d'adjoint technique à 121.98h mensuel annualisé.

• URBANISME

DECLARATION PREALABLE

Néant

PERMIS DE CONSTRUIRE

Néant

• QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La direction de la société VALRIM a accepté les conditions financières demandées par la commune pour l'acquisition du terrain communal de l'OAP n°5. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la poursuite du dossier.
- Cérémonie du 8 mai : Départ du défilé à 11h de la place de la diligence.
- Distribution de l'édito fin de semaine 15.
- Arts allumés le 23 avril de 9h30 à 16h00 dans la forêt des Bonnevaux à l'étang des Coucous.
- Bièvre Isère Communauté informe que des bacs roulants pour les ordures ménagères seront installés en compléments de ceux déjà en place sur la commune.